INTÉGRER LES TECHNIQUES ÉCOLOGIQUES

DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Cette formation certifiante se déroule sur 31 heures (4 jours de formation et 1/2 journée d'évaluation). Elle vise à renforcer les compétences des entreprises du paysage sur les enjeux de la biodiversité.



Chefs d'entreprise, Conducteurs de travaux, Chefs de chantier, Technicocommerciaux ou tout salarié ayant une capacité de décision autonome.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux de la biodiversité.
- Intégrer les zones à haut potentiel écologique dans les chantiers.
- Maîtriser des techniques respectueuses pour le vivant et l'environnement.
- Argumenter pour des aménagements complémentaires d'intérêt écologique.
- Proposer des prestations améliorant la capacité écologique des aménagements.

TINANCEMENT

 Prise en charge à 100% des frais pédagogiques (Contacter OCAPIAT).
Prise en charge partielle via VIVEA pour les TNS ou chef d'entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET CERTIFICATION

- Cette formation est certifiante, avec un jury d'évaluation organisé par l'Unep. La durée totale est de 4,5 jours :
- 4 jours de formation et 0,5 j pour l'évaluation devant un jury paritaire.

PRÉSENTATION DE CETTE FORMATION

La formation est reconnue par la branche professionnelle du Paysage. Elle permet aux entreprises du paysage de s'engager dans une démarche environnementale, de répondre aux enjeux de biodiversité de leurs clients et d'accéder à de nouveaux marchés.

LES ATOUTS DE CETTE FORMATION

- La formation permet aux professionnels du paysage de développer leurs connaissances et compétences en écologie afin de pouvoir réaliser des espaces à impacts positif.
- En devenant des ambassadeurs de la biodiversité, ils sensibiliseront leurs clients à l'importance de sa protection.
- Ils renforceront leur implication dans la préservation de l'environnement, démontrant ainsi leur capacité à contribuer à la création d'espaces durables.





CONTENU DE LA FORMATION



La formation se compose de 4 blocs de compétences qui répondent à un besoin précis.

L'ensemble des compétences sont accessibles indépendamment les unes des autres. Le candidat n'ayant pas validé un ou plusieurs blocs de compétences sera invité à se représenter lors de la session de formation suivante pour obtenir la certification. Dans ce cas, les compétences acquises par le candidat restent valables.

✓ Compétence N°1

IDENTIFIER UN ÉCOSYSTÈME, SES SERVICES ASSOCIÉS ET MAINTENIR SA CONNAISSANCE À JOUR.

Cette compétence permet d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour identifier les différents types d'écosystèmes, les services qu'ils rendent à la société et les menaces qui pèsent sur eux. Elle permet également d'apprendre à maintenir sa connaissance des écosystèmes à jour, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées en matière de gestion de l'environnement.

✓ Compétence N°2

APPLIQUER DES TECHNIQUES ÉCOLOGIQUES DANS UN CHANTIER PAYSAGER.

Cette compétence permet d'apprendre à choisir des matériaux et des techniques de constructions paysagères respectueuses de l'environnement. Elle apporte également des clés de gestion durable des chantiers paysagers, limitant l'impact sur l'environnement.

✓ Compétence N°3

PROPOSER À LA CLIENTÈLE DES TECHNIQUES D'ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS AFIN DE FAVORISER LA BIODIVERSITÉ.

Cette compétence permet d'apprendre à proposer à la clientèle des techniques d'entretien d'aménagements paysagers qui favorisent la biodiversité. Elle permet également d'apprendre à évaluer l'impact des techniques d'entretien sur la biodiversité.

✓ Compétence N°4

PROPOSER ET ARGUMENTER LA MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LE RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ.

Cette compétence permet d'apprendre à proposer et à argumenter la mise en place d'aménagements complémentaires afin d'augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité. Elle permet également d'apprendre à évaluer l'impact des aménagements complémentaires sur la biodiversité.

